

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

**Délibération relative à Adhésion à la FIGO (Fédération interdépartementale Garonne Occitanie)
pour l'accompagnement à l'animation de la vie sociale**

Séance du 02 octobre 2023
Délibération n°DBC_2023_087

<u>Nombre de conseillers</u>
En exercice : 20
Présents : 19
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 19
- dont « pour » : 19
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 02 octobre 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 25 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

**Objet : Adhésion à la FIGO (Fédération interdépartementale Garonne Occitanie) pour
l'accompagnement à l'animation de la vie sociale**

La FIGO, fédération des Centres sociaux et Espaces de Vie Sociale d'Occitanie de l'Ouest, accompagne le développement de l'animation de la vie sociale et valorise les initiatives au service du pouvoir d'agir des habitants. Elle intervient sur huit départements qui comptent aujourd'hui 188 structures (Centres sociaux et EVS). L'EVS intercommunal l'Arc-en-Ciel a déposé un dossier de demande d'adhésion afin de pouvoir bénéficier de l'accompagnement de la FIGO et notamment des formations professionnelles à tarifs préférentiels. L'adhésion annuelle s'élève à 250,00 € pour notre collectivité.

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/10/2023
081-200066553-20231002-DBC_2023_087-DE

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire d'approuver l'adhésion annuelle de 250,00 € à la Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie pour notre collectivité.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

- d'approuver l'adhésion annuelle à la Fédération Interdépartementale Garonne Occitanie.
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 05/10/2023
et publié ou notifié
le 05/10/2023



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2023 081-200066553-20231002-DBC_2023_087-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Aide à l'investissement immobilier – Entreprise « l'Atelier du Montalet »

Séance du 02 octobre 2023
Délibération n°DBC_2023_088

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 19
Absents :
- dont supplés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 19
- dont « pour » : 19
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 02 octobre 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 25 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Supplés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Aide à l'investissement immobilier – Entreprise « l'Atelier du Montalet »

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 8 Février 2021 n°D_2021_005 approuvant le règlement d'aide à l'immobilier d'entreprise,

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 19 Janvier 2022 n°DBC_2022_001 approuvant le cofinancement de l'action économique entre la Communauté de Communes et la Région Occitanie.

L'entreprise « L'Atelier du Montalet » sis au Moulin du Louat, à Murat sur Vèbre, d'un artisan récemment reconnu professionnellement en tant qu'Artisan d'Art, est une entreprise de création en

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/10/2023
081-200066553-20231002-DBC_2023_088-DE

coutellerie et ferronnerie. Cette entreprise en expansion nécessite l'agrandissement de son espace de travail et d'exposition. Dans cet objectif, le projet d'achat d'une maison d'habitation qui comprend une partie attenante lui permettant d'agrandir son atelier, avoir un lieu de stockage, et un showroom pour la présentation de ses créations aux clients et potentiels clients, est envisagé.

La partie professionnelle de l'entreprise comprend : l'atelier de 98m², le lieu de stockage de 34m², et le showroom de 68m².

La totalité de la surface consacrée exclusivement à l'entreprise est de 200m².

Le prix au m² du bien est de 684,08 € le m², ce qui évalue le prix de la surface immobilière de l'entreprise à 136 816,00 €.

« L'atelier du Montalet » dans le cadre du programme d'aide à l'investissement immobilier des entreprises de la Communauté de Communes, sollicite une aide de 10% du montant de 136 816,00 €, soit : 13 681,00 €.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de subventionner l'entreprise l'Atelier du Montalet à hauteur de 13 681,00 €.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte afférent à cette opération

Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture

le 05/10/2023

et publié ou notifié

le 05/10/2023



RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2023 081-200066553-20231002-DBC_2023_088-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demande de subvention – Collège du Montalet

Séance du 02 octobre 2023
Délibération n°DBC_2023_086

<u>Nombre de conseillers</u>
En exercice : 20
Présents : 19
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 19
- dont « pour »: 19
- dont « contre »: 0
- dont abstention : 0

Le 02 octobre 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 25 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Demande de subvention – Collège du Montalet

Le collège du Montalet fêtera ses 50 ans cette année scolaire. Cet anniversaire serait commémoré le 2 décembre 2023 sous la forme d'une journée portes ouvertes avec une rétrospective créée par les élèves de 3^{ème} de la classe Défense mettant en avant photos, graphiques, historique du collège... Toutes les personnes étant passées par les bancs du collège seraient invitées. Le collège souhaite offrir une collation aux participants et pour cela sollicite une subvention de la part de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc à hauteur de 600,00 €.

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/10/2023
081-200066553-20231002-DBC_2023_086-DE

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire d'attribuer une subvention de 600,00€, pour cette manifestation.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- d'attribuer une subvention de 600,00€ au Collège du Montalet pour cette manifestation.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 05/10/2023
et publié ou notifié
le 05/10/2023



RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2023 081-200066553-20231002-DBC_2023_086-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Demandes de fonds de Concours

Séance du 02 octobre 2023
Délibération n°DBC_2023_084

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 19
Absents :
- dont suppléés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 19
- dont « pour » : 19
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 02 octobre 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 25 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Suppléés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Demandes de fonds de Concours

Les dossiers de fonds de concours ci-dessous présentés par les communes sont complets, les plans de financement prévisionnels sont les suivants :

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2023 081-200066553-20231002-DBC_2023_084-DE

Communes	Objet	Projet HT	Montant du FDC	Part commune	Fonds verts
FRAISSE SUR AGOUT	Equipement informatique 2023	2 462,50 €	1 231,25 €	1 231,25 €	
BERLATS	Achat matériel	6 987,93 €	3 182,07 €	3 805,86 €	
	Travaux de voirie communale	13 635,88 €	6 817,93 €	6 817,95 €	
CAMBON ET SALVERGUES	Travaux forestiers sur forêt communale	24 908,20 €	4 981,64 €	4 981,64 €	14 944,92 €
	Remorque pour service technique	1 658,33 €	829,16 €	829,17 €	
Montant des FDC attribués			17 042,05 €		

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire de valider ces plans de financement et d'attribuer les fonds de concours aux communes pour ces dossiers.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau communautaire,

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de valider les plans de financement définitifs tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'attribuer les subventions au titre de fonds de concours aux communes pour ces dossiers,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

Pour copie certifiée conforme

Le Président – Daniel VIDAL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le <u>05/10/2023</u> et publié ou notifié le <u>05/10/2023</u>



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2023 081-200066553-20231002-DBC_2023_084-DE

BUREAU CTÉ DE CNES DES MONTS DE LACAUNE ET LA MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC
Place Général de Gaulle - LACAUNE

Délibération relative à Ouverture de poste Adjoint Administratif Territorial à temps non complet

Séance du 02 octobre 2023
Délibération n°DBC_2023_085

Nombre de conseillers
En exercice : 20
Présents : 19
Absents :
- dont supplés : 0
- dont représentés : 0
Votants : 19
- dont « pour » : 19
- dont « contre » : 0
- dont abstention : 0

Le 02 octobre 2023 à 9 h 00, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes des Monts de Lacaune et de la Montagne du Haut Languedoc, convoqué le 25 septembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Daniel VIDAL à LACAUNE.

Présents : Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alain BARTHES, Evelyne BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Isabelle CALVET, Marie CASARES, Francis CROS, Pierre ESCANDE, Michel FARENC, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Anne-Lise SAUTEREL, Daniel VIDAL, Vincent VIDAL

Représentés :

Supplés :

Excusés : Jacques CALVET

Secrétaire de séance :

Objet : Ouverture de poste Adjoint Administratif Territorial à temps non complet

Il est proposé aux membres du Bureau Communautaire d'ouvrir un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet, 28 heures hebdomadaire pour assurer les fonctions de comptable.

Entendu le rapport du Président,

Le Bureau Communautaire,

RF
Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/10/2023
081-200066553-20231002-DBC_2023_085-DE

DECIDE

A l'unanimité des membres présents

- de valider l'ouverture de poste d'Adjoint administratif territorial à temps non complet, 28 heures hebdomadaire pour assurer les fonctions de comptable.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les pièces afférentes à cette opération.

**Pour copie certifiée conforme
Le Président – Daniel VIDAL**

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture
le 05/10/2023
et publié ou notifié
le 05/10/2023



Monts de Lacaune Montagne
du Haut Languedoc

RF Sous-Préfecture de Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 05/10/2023 081-200066553-20231002-DBC_2023_085-DE